



COMMUNE DE ROUVRES (28260)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de ROUVRES (28260) s'est réuni Salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Nathalie MILWARD, Maire, suivant convocation transmise le mardi 14 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CHESNEL Cyril, COZON Valentine, DEKIEN Patrice, FERRIÉ Thierry, LARGILLIÈRE Danielle, LEBON Christophe, LEFÈVRE Lucie, MENNESSON Odile, MILWARD Nathalie, PEROT-BIAS Sylvie, PICHOT Raymond, PONSARDIN Catherine, ROUILLARD Albert, VINCENT Christiane

Excusé ayant donné procuration : MAUFRAIS Aurélien à ROUILLARD Albert

Secrétaire de séance : ROUILLARD Albert

2026-024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : MILWARD Nathalie

VU l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du conseil municipal en matière budgétaire ;
VU l'article L. 2312-3 du même code, fixant les règles de présentation et de vote du budget primitif ;

VU l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'équilibre réel du budget ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux budgets et aux comptes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion municipale, fixant l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que la commune doit assurer l'équilibre budgétaire entre les recettes et les dépenses, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2026 intègre les orientations stratégiques de la commune, notamment en matière de transition écologique, de modernisation des services publics et de soutien aux projets locaux ;

CONSIDÉRANT que les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 2026 ont été établies en tenant compte des reports d'excédents et de déficits des exercices antérieurs, ainsi que des engagements pluriannuels ;

CONSIDÉRANT que les taux d'imposition communaux pour 2026 ont été notifiés et doivent être intégrés dans le présent budget ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2026 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	159 795,00	Produits des services	39 900,00
Charges de personnel	188 050,00	Impôts et taxes	98 000,00
Autres charges de gestion courante	221 799,27	Fiscalité locale	400 000,00
Charges financières	13 156,71	Autres produits de gestion	6 000,00
Charges spécifiques	52 165,00		
Atténuation de produits	94 085,00	Dotations et participations	98 150,00
Opérations d'ordre : Virement à la section d'investissement	285 000,00	Résultat reporté (excédent 2025)	396 281,98
Opérations d'ordre : dotation aux amortissements et provisions	24 281,00		
Total	1 038 331,98	Total	1 038 331,98

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Dépenses d'équipement	48 671,80	Subventions d'investissement	808 351,89
Remboursement d'emprunts	44 815,05		
Immobilisations corporelles	961 683,26	Virement de la section de fonctionnement	285 000,00
Immobilisations incorporelles	54 000,00	Opération d'ordre : amortissement des immobilisations	24 281,00
Solde d'exécution reporté	87 623,27	Résultat reporté (déficit 2025)	79 160,49
Total	1 196 793,38	Total	1 196 793,38

DÉCIDE :

Article 1 – D'approuver le budget primitif 2026 de la commune, tel que présenté ci-dessus, et qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- en section de fonctionnement : 1 038 331,98 €
- en section d'investissement : 1 196 793,38 €

Article 2 – D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à exécuter le budget ainsi voté et à engager les dépenses et recettes correspondantes.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,
Nathalie MILWARD, Maire




Le secrétaire de séance,
Albert ROUILLARD, 1er Adjoint

